

FORMATION CONTINUE 2021

EDASOP
Ecole des Avocats Sud-Ouest Pyrénées

VISIOCONFERENCE

CYCLE BAUX COMMERCIAUX ET PROCEDURES COLLECTIVES "SÉANCE 2 : PROCEDURE COLLECTIVE DU PRENEUR ET CESSIION DU BAIL - PROCEDURE COLLECTIVE DU BAILLEUR"

Mercredi 31 mars
De 14h00 à 17h00

Fabien KENDERIAN
Maître de conférences à l'Université de Bordeaux,
Chargé d'enseignement à l'Université
Panthéon Sorbonne,
Consultant en baux commerciaux

80 € la séance
60 € / - 2 ans

Objectifs :

Savoir articuler le droit des procédures collectives avec le droit des baux commerciaux.

Objectifs pédagogiques :

- Connaître l'impact sur le bail commercial de l'ouverture d'une procédure collective, que celle-ci vise le preneur ou le bailleur
- Maîtriser les droits du bailleur et du preneur tout au long de la procédure collective
- Intégrer l'actualité législative et jurisprudentielle de la matière.

Programme :

I – Procédure collective du preneur et cession du bail

- Cession du bail dans le cadre d'un plan de cession (C. com., art. L. 642-7)
- Cession du bail dans le cadre d'une cession isolée des actifs (C. com., art. L. 642-19)

II – Procédure collective du bailleur

- Sort de la créance d'indemnité d'éviction du preneur
- Sort de la créance de restitution du dépôt de garantie du preneur
- Sort du bail en cours
- Sort du droit de préemption du locataire en cas de liquidation du bailleur

Pré-requis: Être avocat

Niveau: 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière)

Moyens pédagogiques : Remise d'un support pédagogique. Débat. Enquête de satisfaction.

Présence des apprenants : Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap: Référente handicap Mme Stéphanie de BALORRE: s.debalorre@edasop.fr (05 61 53 58 52)

Pour vous inscrire : www.edasop.fr

École des Avocats Sud-Ouest Pyrénées - Tél : 05 61 53 58 52 - s.debalorre@edasop.fr

N° organisme de formation : 73310242131

Date de création du flyer : 25 janvier 2021 **Date de mise à jour :** 9 mars 2021